

Le 15 février 2026

Ce samedi 14 février 2026, vers 15h30, lors de l'ouverture d'une cellule au bâtiment MAH1 (1er étage), un détenu affirme être libérable.

Après vérification et explications apportées par la surveillante, il apparaît que cette information est totalement infondée. C'est à cet instant que le détenu entre dans une fureur extrême.

Il assène un premier coup au visage de notre collègue, puis lui porte un coup de pied, la projetant au sol.

S'ensuit un déferlement de violence : plus de vingt coups sont portés alors qu'elle est à terre.

Notre collègue parvient, heureusement à déclencher un appel à l'aide. Elle ne doit son salut qu'à la présence de la gradée positionnée sur l'autre aile, qui entend son appel et intervient immédiatement.

À son arrivée, la gradée rencontre elle aussi des difficultés à fermer le détenu.

Une équipe d'intervention est rapidement constituée afin de procéder à la réintégration et au placement du détenu au quartier disciplinaire. Durant toute la prise en charge, celui-ci n'a cessé d'insulter les personnels.

L'UFAP UNSa Justice félicite l'ensemble des agents pour leur réactivité, leur sang-froid et leur professionnalisme.

La surveillante a d'abord été prise en charge par l'unité sanitaire, puis évacuée en ambulance vers les urgences de la Clinique Occitanie.

Bilan médical : 5 jours d'arrêt de travail, 10 jours de soins, un état de choc important.

L'UFAP UNSa Justice du CP Seysses exige :

- Une **sanction disciplinaire maximale**, soit 30 jours de quartier disciplinaire ;
- Un **passage en comparution immédiate** pour violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique ;
- Le **transfert du détenu**, a minima à l'issue de sa peine de quartier disciplinaire.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Seysses souhaite un prompt rétablissement à notre collègue blessée et se tient pleinement à sa disposition pour l'accompagner dans l'ensemble de ses démarches administratives et judiciaires.

Lundi 16 février 2026 afin de dénoncer cette lâche agression et d'affirmer notre soutien, un retard d'appel est prévu au CP de Seysses.

L'UFAP UNSa Justice ne cesse de revendiquer :

- La création d'établissements adaptés et spécialisés aux profils violents et ou atteints de pathologies psychologique.
- La fin de l'isolement des surveillants à l'étage
- La constitution d'équipes mobiles opérationnelles.

Cette agression en est une illustration concrète : le travail en binôme ou en équipe mobile constitue un axe majeur pour prévenir ce type de passage à l'acte et sécuriser durablement les personnels.

Cette agression démontre une nouvelle fois que le modèle actuel atteint ses limites.

Protéger les personnels ne doit pas être une option, ni un choix budgétaire c'est une obligation institutionnelle et une urgence absolue

Le Bureau Local
UFAP UNSa Justice SEYSSES